

L'ÉCHO DES CADOLES

DE BONNAY-SAINT-YTHAIRE



Il y a une année, notre petit journal d'informations prenait le nom « L'Echo des Cadoles ».

Évidemment, c'est tout sauf un hasard, les cadoles faisant parties intégrantes de notre patrimoine.

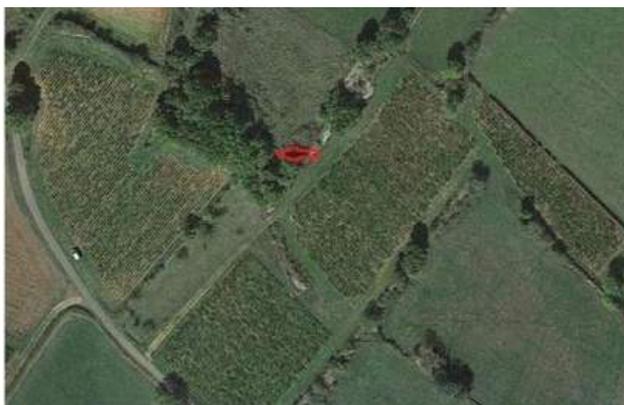
Aussi nous avons trouvé intéressante l'idée de mettre en lumière, à chaque nouveau numéro, une cadole de notre territoire.

Au fil de nos promenades...



Cadole située derrière le petit bois du lieudit « Les Garrets »

Au milieu des vignes près de la croix blanche – Route des 4 chemins – (on part du bourg de Bonnay, en direction de Vaux ou Montagny)



**N'oubliez pas
l'Apéro mensuel de 11h
chaque dernier samedi du mois !**



Se rassembler, échanger sur notre village, apprendre à se connaître grâce à un moment convivial vous séduit toujours autant.

Les beaux jours revenants, nous reprenons le tour des hameaux et vous proposons de nous retrouver

Samedi 30 MARS : BIERRE
Samedi 27 AVRIL : ST-HIPPOLYTE
Samedi 25 MAI : MONTAGNY
Samedi 29 JUIN : CHASSIGNOT

Le maire et le Conseil municipal font part de la démission du Conseil municipal de Maryse Annet pour raisons personnelles et manque de disponibilité.

Le Conseil municipal remercie Maryse pour toutes ces années passées au sein du Conseil municipal et lui souhaite bon vent pour ses projets futurs sans oublier son implication au foyer rural de Bonnay.

SOYONS VIGILANTS

Un petit rappel à la suite de certains actes malveillants ayant eu lieu sur notre territoire.

Les voleurs n'hésitent pas à commettre leurs méfaits en journée aussi.

Si vous le jugez nécessaire la gendarmerie est joignable en composant le 17 ou le 112 depuis un portable

C'EST LE SAMEDI 23 MARS !

Et oui, avec quelques mois de décalage par rapport aux dates habituelles, nous festoierons bien lors du traditionnel « Banquet des Aînés » et nous « guincherons » sur les notes de l'accordéoniste Christophe Batisson.

Nous aurons plaisir à retrouver tous les habitants de plus de 67 ans autour d'une bonne table et remercions chaleureusement le Domaine de Morlay qui met à disposition sa salle pour nous accueillir tous. Nous sommes très heureux de pouvoir rester sur notre commune pour partager ce moment.

LA SOURCE « DERRIÈRE SELLIER »



La source qui court dans les rigoles du bourg de Bonnay a causé quelques désagréments. Inondation en partie haute, inondation en partie basse, manque d'eau à la fontaine cet été et puis débordements cet hiver.

Bref quelque chose n'allait pas.

Pour remédier à ces problèmes, des travaux entre la source et la fontaine étaient nécessaires :

- Curage et approfondissement du trop-plein de la source en amont de la fontaine
- Nettoyage et étanchéité du dalot alimentant la fontaine (qui ne peut s'effectuer que pendant une période de basse eau).
- Curage programmé des canalisations sous la RD 84 et rue de la Croix Pacot.

Vous avez peut-être lu dans la presse que Bonnay-Saint-Ythaire faisait partie des communes retenues dans le programme « Village d'Avenir ».

De quoi s'agit-il ?

Pour accompagner la réflexion du conseil municipal sur les différents projets de la commune, nous avons postulé à ce programme. Dans notre département 27 communes ont été retenues.

« Villages d'avenir » vise à accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

La préfecture met à disposition des communes un chef de projets dont le rôle est d'accompagner les élus dans le montage de leurs projets, les orienter vers les dispositifs et aides existantes de l'État mais aussi vers d'autres partenaires financeurs.

Il est un appui et un facilitateur, une « personne ressource » pour toutes les phases nécessaires au montage d'un dossier :

- Lancement d'un diagnostic territorial si nécessaire,
- Mobilisation d'appuis en ingénierie locale ou via la mobilisation de prestations, afin de s'appuyer sur l'offre existante sur le territoire,
- Recherche de financements publics et privés (identification des dispositifs mobilisables, au niveau de l'Europe, de l'État et des partenaires territoriaux, régions, départements, etc., accompagnement dans les échanges avec les partenaires privés, aide au montage de dossiers si besoin),
- Vigilance et appui vis-à-vis de la conformité du projet aux règles administratives (environnement, urbanisme, sécurité...),
- Prise de contact avec les interlocuteurs adaptés des services de l'État mais aussi des autres financeurs et organismes adaptés au projet,
- Aide au repérage de projets similaires pour faciliter les retours d'expériences ou sources d'inspiration,
- Information sur de nouveaux dispositifs pouvant intéresser la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE

Comme chaque année depuis 2017, nous avons reconduit notre participation au groupement de travaux en commun avec les communes proches.

Dans ce cadre, la commission voirie va présenter une liste de travaux qui, pour cette année, concerneront essentiellement la fin de la sécurisation de la traversée du bourg de Bonnay.

- Une matérialisation de l'entrée du village sur la RD84 côté St-Gengoux dans le même esprit que l'aménagement côté Salornay.

- Une sécurisation du carrefour entre la RD 84 et la RD 173 par l'implantation d'un ralentisseur, sur la RD 84 côté Salornay, la mise en place de panneaux de rappel de priorité à droite avec flash lumineux en sortie du bourg et en descendant de Besanceuil.

La limitation à 30 km/h sur la portion entre le carrefour RD 173/ RD 84 et le plateau traversant rue du lavoir / RD 84.

D'autre part nous envisageons de poursuivre la remise en état de la voie communale entre « les Chaumes » et « Le moulin de Besseuil » dans sa partie basse jusqu'à la route départementale 127

Ce programme est susceptible de modification en fonction des montants des appels d'offre.

BÂTIMENT DE L'ÉPICERIE

Vous êtes nombreux à vous poser des questions au sujet du devenir de l'épicerie de Bonnay.

Devant la complexité du dossier, le conseil municipal a souhaité se faire représenter par un avocat.

Pour rappel, nous avons tout d'abord été lié par bail avec la société « Atelier des Terres rouges ». L'accord portait sur le maintien de l'activité d'épicerie et de proposer une offre adaptée moyennant un loyer modéré et une contribution de la mairie à l'installation d'un espace permettant de travailler des plats cuisinés.

L'atelier des terres rouges choisit de mettre à la disposition de Natacha, le local « épicerie » en janvier 2023.

Les travaux à réaliser dans l'épicerie pour faire un espace « plats cuisinés » étant trop conséquents, la mairie investie dans un bungalow qui reste à aménager mais qui répond déjà, en partie, aux normes sanitaires. Il est livré en 2023.

L'épicerie est subitement fermée un mois après au prétexte d'une intervention de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Un nouvel accord est trouvé au printemps 2023 avec « L'atelier des terres rouges ». Le précédent bail est annulé au profit d'un bail signé avec Natacha pour le local « épicerie », un autre avec « Atelier des terres rouges » pour la partie hangar et ancien atelier communal. Des travaux sont mentionnés sur ce dernier.

L'épicerie, réouverte un temps, est de nouveau fermée en septembre par Natacha.

Décembre 2023, l'avocat de « l'atelier des terres rouges » met la commune en demeure de faire et de finir les travaux dans le hangar. La municipalité s'adjoit les services d'un avocat pour faire avancer le dossier.

La municipalité, par l'intermédiaire d'un groupe de travail avec l'Atelier des terres rouges, entame des discussions quant aux travaux à réaliser dans les différents bâtiments portés sur le bail qui les lie. Nous sommes tenus par les termes de ce dernier. La fermeture de l'épicerie et la rupture du bail attendant relance l'éventuelle possibilité d'implantation de l'espace « plats cuisinés » dans l'épicerie libérée.

Après plusieurs entretiens entre les deux parties, les prémices d'une solution amiable semblent prendre forme. Nous sommes dans l'attente d'un protocole établi par les avocats évitant ainsi une procédure longue et incertaine.

Le 1er février 2024 lors de la séance du Conseil Municipal, il a été débattu du réaménagement et de l'extension de l'atelier communal.

En effet à la suite de la fusion, il avait été établi que l'administration communale s'installerait à la mairie, donc Bonnay et le pôle technique à St Ythaire - à l'arrière de l'ancienne mairie et à proximité de l'atelier existant.

La commission technique a proposé aux conseillers un plan de réaménagement et restructuration de l'atelier actuel. Ces travaux, à inscrire au budget 2024, seront nécessaires pour accueillir le matériel lourd actuellement stocké dehors à « La Maison Demoron ». La commune confiera à un cabinet d'architecte l'avant-projet, le dépôt du permis de construire et la maîtrise d'œuvre. L'estimation de cette opération se situe autour des 70 000,00€. Il serait judicieux également d'installer une cuve de récupération des eaux de pluie et des panneaux photovoltaïque en toiture. Pour subventionner ces éventuels travaux, un dossier va être déposé au titre de La DETR (Dotation de l'État pour les Territoires Ruraux). Les bureaux de l'ancienne municipalité pourraient être occupés par le groupe chargé des travaux et du suivi des agents communaux, afin d'établir la base d'un pôle technique, force d'action de la municipalité au service des habitants du village.

Cette nouvelle organisation aura de nombreuses missions dont :

- l'entretien et la maintenance de la voirie communale et du mobilier urbain,
- l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, de l'école, des églises,
- l'entretien des espaces verts (élagage, taille de végétaux, tontes, débroussaillages etc.)
- arrosage et fleurissement communale,
- logistique dans le cadre de l'organisation de manifestations dans le village
- entretien des lagunes et des cimetières.

Ce regroupement des services et moyens faciliteront l'entretien du patrimoine communal, la réalisation des petits travaux neufs sur les bâtiments, les espaces publics et les espaces verts. Pour recevoir les matériels communaux des deux ex-communes et tenir nos engagements envers nos concitoyens, il nous faut réaménager l'atelier existant à St-Ythaire et faire une extension pour la mise à l'abri des moyens et outils de travail que possède la commune.

Les travaux pourraient démarrer en octobre 2024 pour une durée d'environ 5 mois.



PROJET « MAISON D'ACCUEIL MÈRES-ENFANTS »

Nous faisons un rappel succinct des différentes étapes :

Le projet de base était celui d'accueillir des mamans avec au moins 1 enfant dont l'âge était compris entre 3 et 11 ans et en phase de retrouver leur autonomie après une période de prise en charge liée à un accident de vie. Nous souhaitons que la « Maison Demoron » soit leur dernière structure d'accueil. Cette idée avait germé à la suite d'un article lu dans le magazine « Villages » qui relatait l'expérience de L'Hospitalet près d'Andorre en Hautes-Pyrénées.

Il se trouve que nous avons eu l'opportunité de faire acquérir par l'Etablissement Public Foncier, la maison de Gladys et Georges Demoron.

La surface était là, la position centrale dans le village aussi mais cela ne suffisait évidemment pas.

En 2023, la municipalité décidait d'avoir recours à une chargée de mission pour étudier la viabilité du projet.

Les conclusions ne sont pas de celles qui nous permettent d'aller plus en avant dans le projet.

Le projet imaginé était assez novateur mais intéresse peu les associations spécialisées dans la prise en charge des gens en difficulté. Trop rural, trop éloigné des moyens de transport, de bassins d'emploi diversifiés...et amère constat que finalement le seul besoin exprimé des associations est celui de l'accueil d'urgence. Ce qui n'est évidemment pas réaliste pour notre village et ce pour diverses raisons, la plus importante étant liée à la sécurité pour ces mamans.

Donc nous préférons refermer ce dossier.

La commission mise en place pour étudier et suivre le projet s'arrête donc là.

Nous remercions chaleureusement tous les habitants qui y ont participé.

La tenue de la dernière commission avait donné jour à quelques idées sur l'utilisation possible du bâtiment, des contacts ont lieu avec des projets collectifs et des bailleurs sociaux (Habilis, Habitat et Humanisme) le conseil municipal souhaite s'accorder un temps de réflexion avec ces organismes avant de se pencher à nouveau sur l'avenir du lieu, toutes les idées sont toutes les bienvenues.

ACCUEIL D'ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS MALAQUAIS

Depuis 2023 la communauté de commune a engagé un partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais. En effet, au 8ème semestre des études d'architecture (niveau Master I) un module d'enseignement est proposé sur le thème « Architectures de l'eau, villes, village et paysages » et il se fait donc en lien avec notre COMCOM.

Dans ce module il s'agit d'aborder la question de la crise hydrique récurrente en combinant projet territorial, projet paysager et projet architectural dans une approche transdisciplinaire. L'objectif est de valoriser le patrimoine hydraulique du territoire en réévaluant son potentiel pour répondre aux problèmes environnementaux, et de proposer des alternatives pour exploiter ses ressources en eau.

La réflexion menée par les étudiants explore les relations entre architecture, ingénierie, paysage et territoire en lien avec l'aménagement des espaces hydrauliques. Ils sont invités à proposer des pistes pour redéfinir ces relations en s'appuyant sur les flux hydrauliques dans des sites ruraux entourant des vestiges architecturaux.

Cette année, les étudiants sollicitent notre commune. Ils souhaitent étudier notre réseau hydraulique et faire le lien avec l'habitat et les projets sur le territoire. Trois ou quatre des étudiants sur les 10 présents, débiteront leurs travaux aux premiers jours de mars. Nous vous partagerons l'avancée de leur travail. Ils clôtureront cette étude fin juin.

A PROPOS DE L'ÉGLISE DE SAINT-YTHAIRE

L'église Saint-Barthélémy de Saint-Ythaire fait actuellement l'objet d'études et de travaux pour répondre à deux situations différentes :

1. Il y a plusieurs années, une fissure est apparue entre la voûte du collatéral gauche et le mur de séparation avec la nef sur lequel elle s'appuie.
2. L'épisode de grêle du 11 juillet 2023 a sérieusement endommagé les vitraux de ce même bas-côté sud et la toiture de la nef.

Et en passant, grâce à ces études, nous disposons maintenant d'une description et d'une histoire plutôt complète de l'église !

Les désordres de la structure

Fissure de la voûte du collatéral sud

Des fissures sont observées dès 2018. Lorsque la nouvelle équipe municipale prend ses fonctions fin 2020, elle constate que la situation se dégrade avec des chutes d'enduit depuis la voûte et la fente laissait apparaître le jour, avec pour corollaire un léger écoulement en cas de forte pluie.

Il a été immédiatement procédé au rebouchage de cet interstice depuis la toiture par la pose d'une moraine provisoire destinée à assurer l'étanchéité.

Des témoins ont été posés sur les fissures pour permettre de constater des évolutions dans l'importance de ces fissures et une condamnation de l'accès a été décidée par arrêté municipal en date du 18 juillet 2021.

A première vue, l'observation de ce désordre laisse penser à un problème de structure, comme si le collatéral se détachait du mur de la nef. Une étude est rapidement lancée pour vérifier cette éventualité et en rechercher les causes possibles.

Sur l'avis de Monsieur Raynaud, architecte recommandé par le département, la municipalité commande une étude de sol à l'entreprise Géotec. La recherche sur cette piste était motivée par les nombreux désordres apparus sur les bâtiments de la région suite à la rétractation de l'argile en raison de la sécheresse, phénomène lié au dérèglement climatique.

Pour cette étude complexe, des sondages ont été réalisés selon différentes techniques afin de pouvoir évaluer la qualité du sous-sol :

- deux sondages géologiques ont permis de visualiser la nature des différentes couches de sol traversées et d'observer d'éventuelles voies d'eau sur une profondeur de 1,2 m à 2,2 m avant de buter sur une base calcaire ;
- deux essais au pénétromètre dynamique ont permis de mesurer en continu la résistance des différentes couches traversées en terme d'homogénéité de de portance ;
- deux fouilles de reconnaissance de fondation ont apporté la compréhension de la nature et de la géométrie des fondations existantes, tout en visualisant la nature des sols encaissants ;
- des analyses des sols en laboratoire pour caractériser les terrains superficiels, en particulier leur sensibilité à l'eau et aux phénomènes retrait/gonflement.

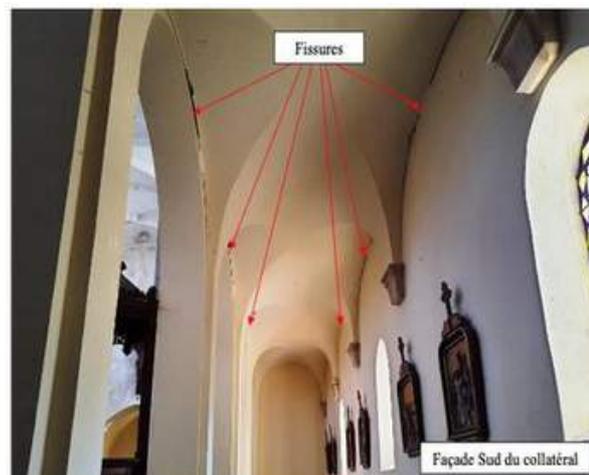
Elle a fait l'objet d'un rapport remis au mois de mai 2022. Les conclusions sont les suivantes :

1. Sécurité à la rupture :

Les tassements dus à une portance insuffisante du sol d'assise se produisent généralement dans les premières années qui suivent la construction d'un ouvrage. Dans le cas présent (ouvrage très ancien ou au moins ancien pour ses parties néo-gothiques), on peut considérer que ce risque est écarté.

2. Sensibilité des sols d'assise au retrait/gonflement :

Les analyses des sols ne permettent pas de caractériser une fragilité particulière à ce phénomène aux emplacements des sondages et fouilles ; même si cela pouvait intervenir ponctuellement le long de l'édifice, la présence des désordres sur toute la longueur du collatéral. Par conséquent, la sensibilité des sols d'assise au retrait/gonflement n'est pas une cause suffisamment valable expliquant l'apparition des désordres observés.

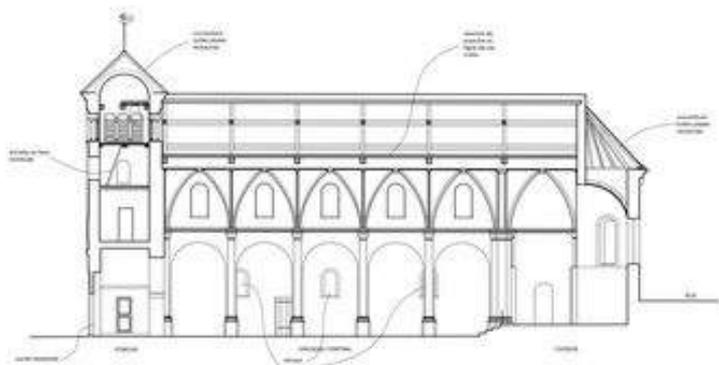


3. Fondations – Structure :

La profondeur de la garde au gel (environ 0,80 m) paraît globalement respectée en sachant qu'une assise rocheuse n'est pas réputée sensible à l'eau et peu sensible au gel/dégel.

Compte tenu des désordres observés, de l'ancienneté de la construction et de l'historique de construction complexe de l'ouvrage, il est probable qu'une conception inadaptée (transfert d'efforts parasites, largeur de fondation trop faibles, ...) combiné à une insuffisance de rigidité des structures aient provoquées une fragilisation de l'ouvrage puis sa dégradation.

Ces points devront être vérifiés et commentés par un bureau structure qui pourra orienter sur des renforcements structuraux précis, en particulier de la superstructure de l'édifice.



Accompagnée par le cabinet Raynaud, devenu entretemps l'Agence Hélène Rebillard, la municipalité a donné suite à la recommandation de l'expertise réalisée pour les sols en faisant appel à la société TECO, société spécialisée dans les analyses structurelles.

Pour analyser la structure, il aurait fallu disposer de plans et de relevés, données inexistantes pour l'église de Saint-Ythaire. Il a donc été nécessaires de les recréer. Grâce à ce travail, la commune dispose dorénavant de ces documents qui seront précieux le jour où des interventions devront être réalisées.

Le rapport rédigé à l'issue de cette seconde expertise est très complet et précis sur l'histoire de l'église et sur l'état de ses différentes composantes. Il fait un inventaire exhaustif et impressionnant des anomalies constatées, certains points étant assez classiques pour un bâtiment de ce type qui ne fait pas l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers. En premier lieu, il n'y pas à s'inquiéter pour la résistance du gros œuvre, la structure et l'état des murs ne laissant pas apparaître de points faibles à corriger. Certaines parties doivent cependant faire l'objet de quelques travaux de réfection ou de consolidation, voire de surveillance.

De l'intérieur, à première vue, l'église apparaît en bon état. Mais l'étude a mis en évidence une fragilité particulière dans le collatéral sud qui nous intéresse. On s'aperçoit que des fissures actives progressent au niveau de la jonction des voûtes d'arêtes avec les

piers du vaisseau central, ainsi qu'à l'angle sud-est du bas-côté. Les témoins au plâtre placés en 2021 continuent de fissurer, le plâtre sur lattis des voûtes tombe.

Afin d'approfondir la recherche, un accès à la charpente du collatéral a permis de prendre conscience que les désordres constatés pouvaient être directement liés à l'état de celle-ci car elle présente des faiblesses dues au vieillissement. La structure bois (grille) supportant le lattis plâtre des voûtes est très dégradée, infectée par les insectes. Les planches de bois partent en poussière. Cette dégradation est survenue lors d'une infiltration d'eau en toiture, de longue date.

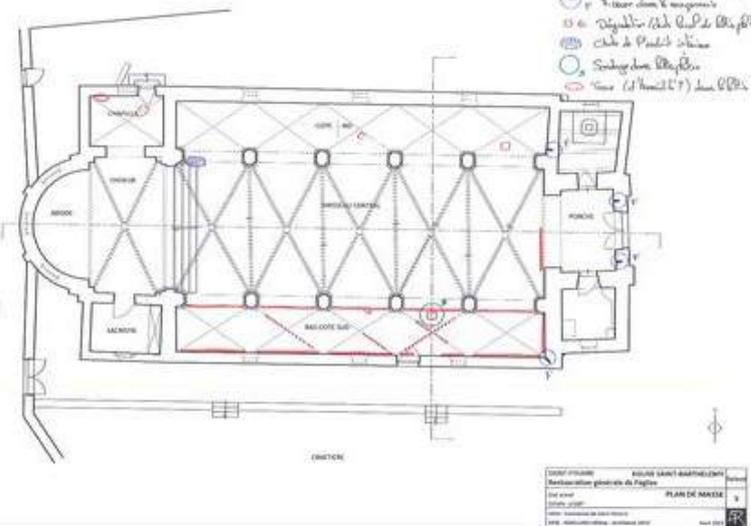
Comme la structure est très dégradée, elle n'est plus adhérente au support la jouxtant et forme ainsi une fissure entre le mur, la voûte et sur les voûtains de la voûte (moins visibles). Cette dégradation va mener à la chute complète de la voûte du bas-côté sud. Sur le bas-côté nord, les fissures ne montrent pas encore ce niveau de dégradation mais elles restent à surveiller.

L'étude relève d'autres désordres moins sévères, mais dont il conviendrait de surveiller les évolutions et d'envisager des interventions de restauration avant que leur dégradation entraîne des risques tant pour le bâtiment et sa cohésion que pour les personnes.

En conclusion, l'étude préconise de nombreux travaux, certains de grande ampleur, pour lesquels la municipalité devra établir un programme pluriannuel afin de remettre la structure du bâtiment dans un état satisfaisant pour la pérennité de l'édifice et son utilisation sans risque. La première urgence sera la réfection du bas-côté sud.

Dessiné à la main

- Essai des Bt. p. 1/2
- Croquis des Bt. p. 1/2 et 2/2
- Vues des Bt. p. 1/2 et 2/2
- Détails des Bt. p. 1/2 et 2/2
- Plans de détail des Bt. p. 1/2 et 2/2
- Coupes des Bt. p. 1/2 et 2/2
- Plans de détail des Bt. p. 1/2 et 2/2



PROJET DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-YTHAIRE
PLANS DE MAÎTRE
ÉLÉMENTS DE DÉTAILS
ÉCHELLE 1/50
DATE : 2021

La grêle du 11 juillet 2023

Le mardi 11 juillet 2023, un violent orage de grêle s'est abattu sur le bourg de Saint-Ythaire, avec des grêlons gros comme un œuf. Une telle précipitation a provoqué de nombreux dommages, particulièrement sur les toitures exposées au sud.

L'église n'a pas échappé à cette tourmente et, outre la toiture, tous les vitraux de la façade sud ont été transpercés par les grêlons. Des devis ont été demandés à une peintre-verrière, installée à Lournand, pour les vitraux, à un couvreur pour la toiture et à un échafaudagiste pour les échafaudages à mettre en place pour ces opérations en élévation.

La visite de l'expert de l'assureur de la commune s'est voulue rassurante et les coûts engendrés par la remise en état seront pris en charge.

La première priorité concerne la toiture, car des traces d'humidité sont apparues à plusieurs endroits sur la voûte de la nef suite à une infiltration au-travers de la toiture dont les tuiles ont été mises à mal par la grêle. Cette conséquence n'a pu être observée qu'après plusieurs mois alors que nous attendions encore les devis et le passage de l'expert. Une intervention d'urgence a été demandée au couvreur. Les huit vitraux de la façade sud seront remis en état, sans doute à la fin de l'été 2024 ; pour passer cette période sans aggraver les dommages dans l'église, des panneaux transparents ont été posés à l'extérieur pour éviter la pénétration de la pluie et des oiseaux.



Cette opération sera complexe du fait de la spécificité du montage des vitraux : mise en place d'un échafaudage à l'intérieur de l'église montant à 9 mètres après avoir déplacé les rangées de bancs, échafaudage à l'extérieur pour atteindre les baies hautes depuis le cimetière.

Le travail de réparation est simple en lui-même car la peintre-verrier interviendra sur les panneaux des baies après les avoir démontées selon des procédés courants de reprise des plombs et des parties de verre dont la composition décorative est assez sobre, et donc refaite sans difficulté majeure.

Ce sont les opérations de démontage qui vont être délicates et nécessiter l'utilisation d'échafaudages à l'intérieur et à l'extérieur car il faut intervenir sur les deux faces à la fois. Petite explication du montage des vitraux :

- Un vitrail est généralement composé de plusieurs panneaux indépendants qui sont placés les uns au-dessus des autres dans la fenêtre ;
- Les panneaux sont mis en place de l'intérieur et prennent appui sur une feuillure de la maçonnerie, maintenus par un joint au mortier ;
- Sur la face extérieure, les barlotières servent à maintenir l'ensemble du vitrail ; ce sont des pièces métalliques plates, transversales, fixées dans la maçonnerie sur lesquelles on superpose par l'intérieur des feuillards qui viennent "pincer" le vitrail et qui sont démontables pour pouvoir dégager le panneau du vitrail ; elles sont au nombre de 2 pour chacun de vitraux de l'église de Saint-Ythaire ; compte tenu de leur état, ces barlotières seront remplacées ; pour l'église de Saint-Ythaire, la fixation des feuillards se fait par l'extérieur, ce qui nécessite la pose d'un échafaudage à l'extérieur ;
- Sur la face intérieure, des vergettes, tiges métalliques dont les extrémités peuvent être scellées dans la maçonnerie, protègent le vitrail des effets du vent ; elles sont solidaires du vitrail auquel elles sont attachées par un fil en plomb.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

En 2023 suite à la concertation de plusieurs opérateurs, nous avons retenu la Coopérative ENERCOOP comme partenaire pour le projet de photovoltaïque au sol de la zone des pins .

Nous sommes accompagnés dans la démarche par la communauté de commune et Territoire d'Énergie , une association régionale d'accompagnement des communes dans les projets d'Énergie renouvelable.

Nous avons inscrit cette démarche en lien avec les communes de Burzy et de St-Clément-sur-Guye . Nous travaillons actuellement sur le point de raccordement de ces centrales au sol élément déterminant pour évaluer la faisabilité de ces projets. Dans un deuxième temps nous étudierons les aspects contractuels. Les phases d'études et d'autorisation s'inscrivent dans un temps long ce projet peut mettre 4 à 5 ans avant la mise en service.

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) Consultation des habitants de Bonnay-Saint-Ythaire

Un questionnaire a été distribué dans chaque foyer en même temps que « L'écho des Cadoles » de fin décembre 2023 avec indication de le remettre en mairie avant le 10 janvier suivant. A noter qu'une réunion publique sur le sujet a été organisée pendant ce délai, le samedi 6 janvier. Le sondage détaillé à été publié sur panneaux pocket, il est disponible en mairie.

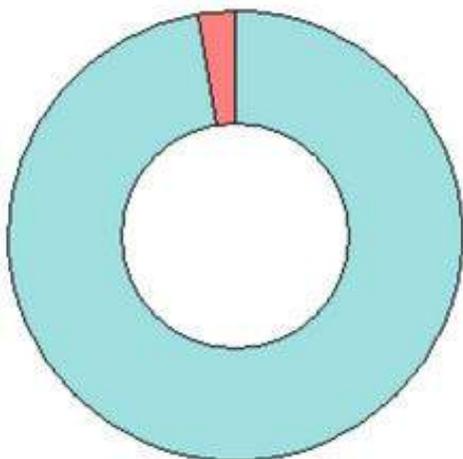
Trente neuf questionnaires ont été retournés dont les réponses sont présentées ci-dessous.

1 - Appréciation générale de la démarche « ZAER »

Accélérer la production d'énergie renouvelable à Bonnay-Saint-Ythaire est-ce une bonne idée pour vous ?

Taux de réponse : 97%

Oui	37
Non	1
Sans opinion	0
Total	38



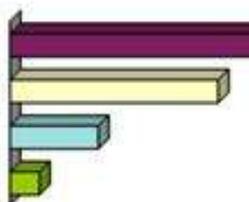
La quasi-totalité des répondants soutiennent le fait de définir des ZAER au niveau de la commune.

Les personnes ayant répondu sont très largement convaincues du besoin d'opérer des changements au point de vue énergétique et en particulier de décarboner la production et de mieux la maîtriser : « Permettre une meilleure répartition de la production d'énergie, reprendre le contrôle sur la production et avoir des retombées économiques sur le territoire ». Plus largement il s'agit d' « agir plutôt que subir » pour préserver le futur, « pour l'avenir de la planète ».

Pourquoi ?

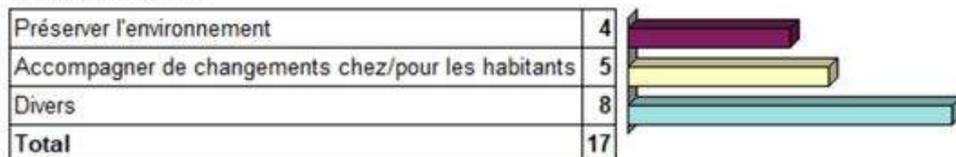
Taux de réponse : 56%

Besoin de décarboner/maîtriser l'énergie	13
Pour préserver le futur	7
Divers	3
Projet pas crédible	1
Total	24



Avez-vous des suggestions à partager avec les élus ?

Taux de réponse : 44%



Les demandes principales concernent les précautions à prendre pour préserver l'environnement (« Pour toutes les énergies aucun arbre ne devra être coupé » ; « Attention à ne pas défigurer un paysage, des zones naturelles pour subvenir aux besoins de gros consommateurs en zone urbaine ») et par ailleurs que cette démarche soit proche des habitants en apportant aides, soutien, compréhension du sujet : « Si ça s'accompagne d'une démarche de formation et d'information des habitants et de réflexion précise sur les leviers pour diminuer les consommations et augmenter l'efficacité des équipements » ; « Il faut que l'intensification du déploiement des énergies renouvelables s'accompagne d'un dispositifs humain et financier important de la part de l'État ».

2 – Appréciations pour chaque type d'énergie pour laquelle une ZAER est proposée

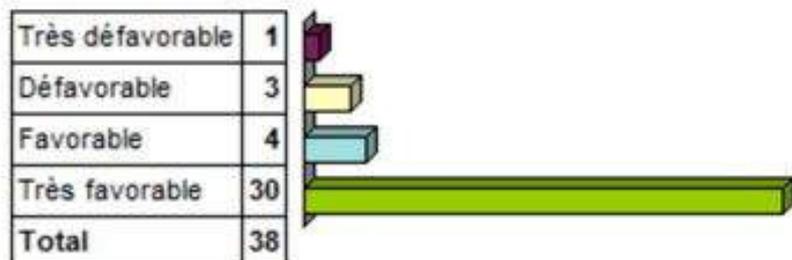
Sur une échelle de 1 (Pas du tout favorable) à 10 (Tout à fait favorable) quelles énergies renouvelables faut-il favoriser à Bonnay-Saint-Ythaire ?

2.1 – L'énergie solaire ?

Favoriser l'énergie solaire

Taux de réponse : 97%

Moyenne = 9,0

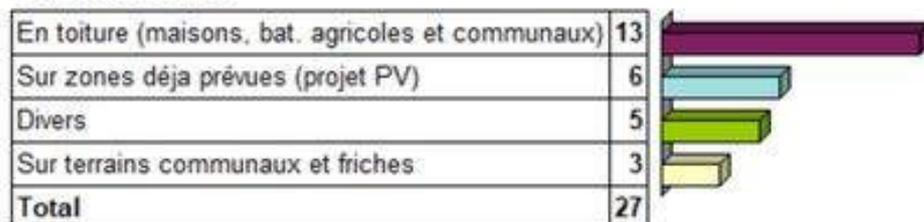


Les réponses sont très largement favorables au déploiement d'installations de production d'énergie solaire.

Les questions suivantes apportent des précisions sur les zones qui sont considérées comme propices ou pas.

Y a-t-il des zones de la commune ou cette énergie devrait être déployée en priorité ?

Taux de réponse : 49%



Les installations en toiture sont privilégiées que l'on pense aux bâtiments agricoles ou à ceux de la commune ou encore à l'ensemble des toitures des maisons d'habitation bien exposées : « en priorité sur les toitures des bâtiments communaux et agricoles » ; « Chaque maison devrait avoir le droit d'en installer sur son toit ou son jardin ». En second lieu les surfaces déjà retenues pour le projet de PV au sol de la commune sont validées dans plusieurs réponses : « les zones naturelles déjà pressenties pour un parc PV au sol ».

Y a-t-il des zones de la commune où cette énergie ne doit pas être déployé selon vous ?

Taux de réponse : 28%

Sur terres agricoles et/ou à protéger écologiquement	5
Dans les lieux appréciés (patrimoine, paysage, ...)	5
Divers	2
Total	12

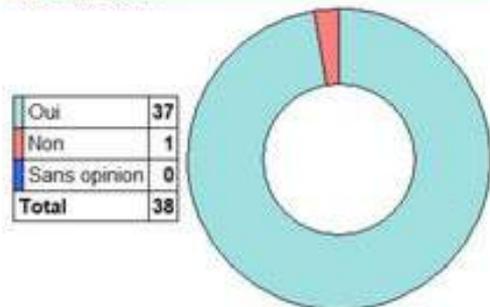
Les principales réserves concernant les installations d'énergie solaire sont tournées vers la protection des terres agricoles (« Sur les terrains agricoles » ; « Pas d'agrivoltaïque, il y a trop d'impact négatif pour l'activité agricole ») ou des lieux les plus appréciés de la commune

pour leur vue sur le paysage ou le patrimoine : « Dans les lieux naturels très appréciés : Chassignot, la Roche, les espaces naturels non encore urbanisés » ; « proscrire au maximum les panneaux sur une toiture en tuile de bâtiment anciens ».

3 – Synthèse

Accélérer la production d'énergie renouvelable à Bonnav-Saint-Ythaire est-ce une bonne idée pour vous ?

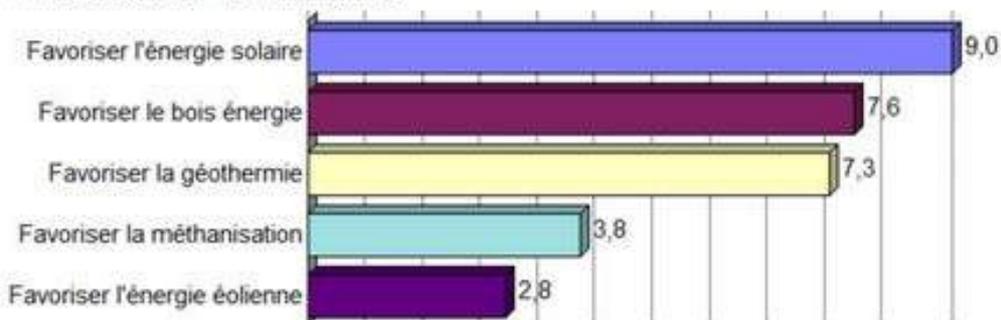
Taux de réponse : 97%



Ensemble des propositions

Moyenne des réponses pour chaque énergie proposée

1 : Très défavorable - 10 : Très favorable



Globalement la démarche menant à définir des ZAER est largement approuvée par les habitants ayant participé à la consultation. Ils sont très favorables au déploiement d'installations solaires, approuvent le développement de chaufferies bois pour les installations communales, souhaitent que la géothermie soit favorisée. Par contre, ils rejettent assez fortement l'idée de voir des éoliennes ou des méthaniseurs s'installer localement.

IL ÉTAIT UNE FOIS UNE BARRIÈRE ET UN POTEAU ÉLECTRIQUE...

En allant me promener du côté de Bierre j'ai perçu un léger chuchotement qui n'avait rien d'un souffle de vent. Me rapprochant sans bruit faire, j'ai entendu chose extraordinaire.

Ne voila t-il pas qu'un poteau électrique s'était rapprocher d'une barrière d'entrée de pré pour lui demander tout bas « ouvres-toi petite barrière, ouvres-toi, je suis las d'être planté au même endroit depuis une éternité, et de plus ligoté à tous ces fils....ouvres-toi.... J'ai besoin de grande liberté et de m'évader vers vie meilleure....je t'en supplie, ouvres-toi »

Mais la barrière resta froide comme son métal, de plus cadenassée par grosse chaîne, elle ne pouvait de toutes les manières point s'ouvrir pour satisfaire le poteau. Ce dernier fort mécontent de ce qu'il prit pour un refus, ce mis en tête de rester planté là, devant elle, bien décidé à ne pas reprendre sa place initiale !!!

« il est très difficile d'expliquer logiquement ce qui n'a aucune logique ! »...et pourtant regardez la photo.





C'est loin d'être un long fleuve tranquille !!!

Après les péripéties de juin dernier, les conditions climatiques n'ont rien arrangé. Il nous a donc fallu faire avec.

Avant, faisons le point des affouages anciens. Des lots de bois sont encore à collecter dans les bois de Besanceuil. Un affouagiste s'est proposé de le faire prochainement.

Les affouages 2022/2023, sur Besanceuil, ne sont toujours pas finis. Dans 4 parcelles, des bois sont encore à terre, voir même à finir de couper. Des promesses de réalisation nous ont été faites.....

Pour les coupes 2023/2024, sur Bonnay et Besanceuil, il semble que tout se passe bien.

En revanche, à St-Ythaire, les conditions climatiques entravent l'avancement des travaux, au point qu'un arrêté municipal a dû être pris pour surseoir les travaux. L'usage de gros engins n'a pas arrangé la situation. Il semblerait même que le décret n'a pas été respecté, puisque on a pu constater une nouvelle détérioration du chemin.

Mea culpa pour le décret pris, peut-être un peu tard, mais le bon sens dans l'utilisation d'engins lourds, au regard de l'état des sols, n'est pas à oublier.

"Ce qui est fait, c'est fait".....Passons à la suite. L'ONF doit passer en mars pour les réflexions pour l'avenir, l'arrêté municipal sera revu dès que possible. Des délais de report pour les coupes retardées seront à envisager.

Bon sens, responsabilité et bon courage à tous.

RAPPEL SIRTOM

Le SIRTOM de la vallée de la Grosne a décidé de mettre en place le tri à la source des biodéchets avec une solution 100 % compostage à la source.

Dans ce cadre il est proposé à chaque foyer du territoire de s'équiper d'un composteur individuel fourni par le SIRTOM au prix symbolique de 10€.

Pour ceux qui n'en possèdent pas encore, il suffit de vous inscrire par téléphone au 03.85.59.26.98. ou sur le site www.sirtomgrosne.fr.

La municipalité étudie la possibilité de l'installation de sites de compostage partagé permettant ainsi à ceux qui ne peuvent installer un composteur individuel d'avoir une solution.

Les habitants intéressés par cette alternative, sont invités à prendre contact avec la mairie :

mairie@bonnaysaintythaire.fr
03 85 59 45 91

« MF CRÉATIONS SELLERIE » ÇA VOUS PARLE ?

Depuis quelques jours, Manon Felzines a installé sa société dans son nouvel atelier à Bonnay-St-Ythaire. Manon pratique la sellerie générale depuis 2008 avec un CAP estampillé par les Compagnons du Devoir. Se perfectionnant dans cette spécialité dans différentes entreprises, c'est en 2019 que Manon décida de fonder sa propre société. "MF Créations Sellerie" a vocation de restaurer et réparer les intérieurs de voitures que ce soit anciennes ou récentes, dans le respect de leur authenticité.

Il s'agit des sièges et banquettes, volants, ciels de toit, panneaux de portes et moquettes.

Elle est également à même de restaurer des fauteuils, canapés, tables d'examen médical ainsi que le matériel de musculation et pratique également la petite maroquinerie.

Nous souhaitons à cette jeune entreprise succès et prospérité dans ces nouveaux locaux.



Des aides
POUR RÉNOVER
votre logement

Pour bénéficier de **conseils**
et d'un **accompagnement personnalisé**

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV'
DU LUNDI AU VENDREDI 14H00-17H00

03 85 21 05 41

renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

L'AGENDA MUNICIPAL

Ci-après l'agenda connu à ce jour, des différentes réunions où les membres du conseil municipal, selon leurs délégations sont conviés. N'hésitez pas à interroger ou questionner sur les sujets qui vous préoccupent ou sur lesquels vous souhaitez des précisions.

MARS

- Le 4 Bureau COMCOM – Cluny – 15H
- Le 5 Réunion PETR – 18H
- Le 5 Conseil d'école – 18H30
- Le 5 Réunion vie locale – 19H
- Le 6 Réunion Commission finances – 17H30
- Le 7 COMCOM – Commission climat énergie – 18H30
- Le 7 Conseil municipal – 20H – St-Ythaire
- Le 11 Conférence des maires – 18H
- Le 12 Rencontre école d'architecture – 15H30
- Le 13 Webinaire (réunion internet) Association des maires de France
- Le 14 Réunion commission finances – St-Ythaire – 18H
- Le 16 Assemblée générale du Renouveau de St-Hippolyte
- Le 17 Chantier commission patrimoine « Mur de Bonnay »
- Le 18 Restitution école d'architecture – 9H
- Le 19 Assemblée générale de l'association « POP UP »
- Le 21 Réunion « Village d'avenir » - Blanot – 14H30
- Le 21 Commission des impôts - Bonnay – 18H
- Le 22 Assemblée générale de l'ATD (Agence Technique Départementale)
- Le 23 Repas des aînés – Morlay – 12H
- Le 26 Réunion du SIRTOM – Cluny – 18H
- Le 30 Apéro de 11H

AVRIL

- Le 4 Conseil municipal – Bonnay – 20H30
- Le 8 Bureau COMCOM - Cluny
- Le 9 Réunion PETR – (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- Le 27 Apéro de 11h
- Le 27 Banquet de chasse « La Montagnarde » 12H

MAI

- Le 13 Bureau communautaire
- Le 25 Apéro de 11H

Les informations et alertes de **Bonnay-Saint-Ythaire** sont sur PanneauPocket

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !



- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket, disponible sur :   
- 2 Recherchez Bonnay-Saint-Ythaire ou le code postal 71460 et cliquez sur le  pour recevoir les notifications qui vous intéressent en temps réel.

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com
BONNE UTILISATION !

CONTACT

un seul mail : mairie@bonnaysaintythaire.fr



Mairie de Bonnay-Saint-Ythaire

« Maison Demoron » 6, rue du Pressoir – Bonnay
Tél. : 03 85 59 45 91

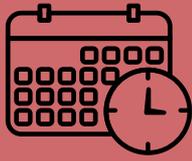
Mardi 9h-12h et Jeudi 8h-12h / 13h30-19h



Mairie déléguée à Saint-Ythaire

8 rue du Chêne - Saint-Ythaire
Tél. : 03 85 92 64 80

Permanence d'élus le vendredi 9h-12h



A VOS AGENDAS !

Notre commune est riche de nombreuses associations très actives.

Les deux anciennes municipalités avaient pour habitude d'organiser un certain nombre de manifestations très souvent en lien avec les associations.

La commission de « La vie locale » s'est réunie et a statué sur les événements où la municipalité demeure l'initiateur.

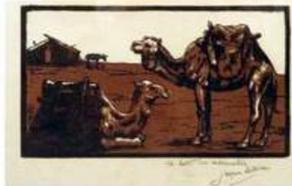
Nous aurons donc plaisir à vous retrouver :

- **20 avril** : inauguration des « lavoirs » pour donner suite aux travaux initiés par l'ancienne commune de St-Ythaire avec l'association ICTARIUS
- **28 juin** : Feux de la St Jean et Marché de producteurs avec différentes associations
- **01 septembre** Fête des habitants
- **21-22 septembre** Journées du Patrimoine avec « Le Renouveau de St Hippolyte »
- **7 décembre** Fête de l'alambic
- **14 décembre** Vin chaud de Noël

LE RENOUVEAU DE SAINT-HIPPOLYTE

Au programme pour les mois qui viennent :

L'**assemblée générale** de l'association se tiendra **le samedi 16 mars à partir de 15H** à la salle de Bonnay. Cette réunion statutaire **sera suivie à 17H de la conférence donnée par Jean Pirou** qui présentera le résultat de ses recherches sur la vie et l'œuvre de **Jacques Sollier** (père de Paule Sollier, artiste peintre qui a vécu à Bonnay durant de nombreuses années). Jacques Sollier était un artiste complet, dessinateur, sculpteur, graveur... dont une grande partie du travail a été inspiré par notre région et que Jean Pirou illustrera par de nombreuses photos. Une conférence à ne pas manquer !



Quelques exemples d'œuvres de Jacques Sollier

En juin et début juillet, à des dates qui restent encore à confirmer, nous prévoyons deux animations sur le site de Saint-Hippolyte :

- **Un concert de musique médiévale** avec l'ensemble « Gislebertus » et une présentation des instruments utilisés à cette époque ;
- **Une soirée « contes sous les étoiles »**, à la tombée de la nuit, avec Laurence Benedetti, conteuse installée à St-Hippolyte, sur le thème de l'Amour.
- Et puis, **du 15 au 27 juillet, ce sera un nouveau chantier « REMPART »** avec des bénévoles qui termineront la reprise des encadrements de fenêtres de la nef, à la suite du travail de l'été dernier. Nous en profiterons pour organiser **le dimanche 21 juillet le « repas de St-Hippolyte »** sous une forme un peu différente, dont nous reparlerons plus tard.

Alors à bientôt, pour l'assemblée générale où nous vous attendons nombreux et pour les animations à venir !

FOYER RURAL DE BONNAY

Le PETIT CHENE THEATRE présente

« LE CAS MARTIN PICHE »

Le Samedi 13 Avril à 20h30

Salle municipale de Bonnay

Pièce en un acte de Jacques MOUGENOT avec

Catherine SIGOT et Michel JACQUINOT

Mise en scène Michèle CAMPANA



Une comédie inattendue, originale et drôle.

En fin de journée, une psychiatre va chercher dans la salle d'attente un nouveau patient, Martin Piche ... Il ne semble d'ailleurs pas entendre qu'on l'appelle, ou hésite-t-il à entrer ? Nous sommes ainsi conviés à une séance de psychothérapie spectaculaire et irrésistible qui dure le temps de la pièce. Un face à face entre un client (un patient ?) déroutant et une psy passionnée, stimulée (mais parfois désarçonnée) par ce « cas » tellement atypique.

Des répliques surréalistes, des jeux de mots dignes de l'univers de Devos, des dialogues ciselés parfois insolites, absurdes, mais parfois aussi inquiétants et touchants, des rebondissements inattendus.

Un spectacle tout public, une farce subtile et cocasse qui a enflammé le Festival d'Avignon, les scènes parisiennes et poursuit son succès.

CONFERENCE ORGANISEE
PAR LE FOYER RURAL
DE BONNAY

Le 22 mars 2024
à 20 heures
Salle communale de Bonnay

发现中国

1460 jours
en Chine

Une conférence animée par
Maarit et Jean-Luc Tissier

Une expérience personnelle
et professionnelle de la Chine au
quotidien

Au delà des idées reçues, une autre
manière de voir et comprendre la
Chine, sa culture et ses peuples

Découvrir une diversité géographique
et culturelle sans pareils

Dégustation de mets chinois

Renseignements au 06 85 58 94 68 - IPNS - ne pas jeter sur la voie

FOYER RURAL - CINÉVILLAGE

Vous trouverez ci-dessous, un article qui aurait dû être publié dans le Bulletin Municipal. Nous présentons nos excuses à l'autrice et plus largement à tous ceux qui œuvrent avec beaucoup de dévouement pour que cette activité, très importante et plébiscitée dans notre village, ait lieu chaque mois. Merci à vous

Cinéville est une activité de cinéma itinérant de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire, qui débute au mois d'octobre et qui se termine en juin. Le circuit comprend 32 points de projections mensuelles, dispersés sur tout le département et répartis en deux circuits. Sur chaque circuit, les bénévoles assurent la circulation du matériel de projection de village en village pour assurer la projection des films.

Les films sont choisis par vote et sur proposition des représentants des points de projection, qui se réunissent une fois par trimestre.

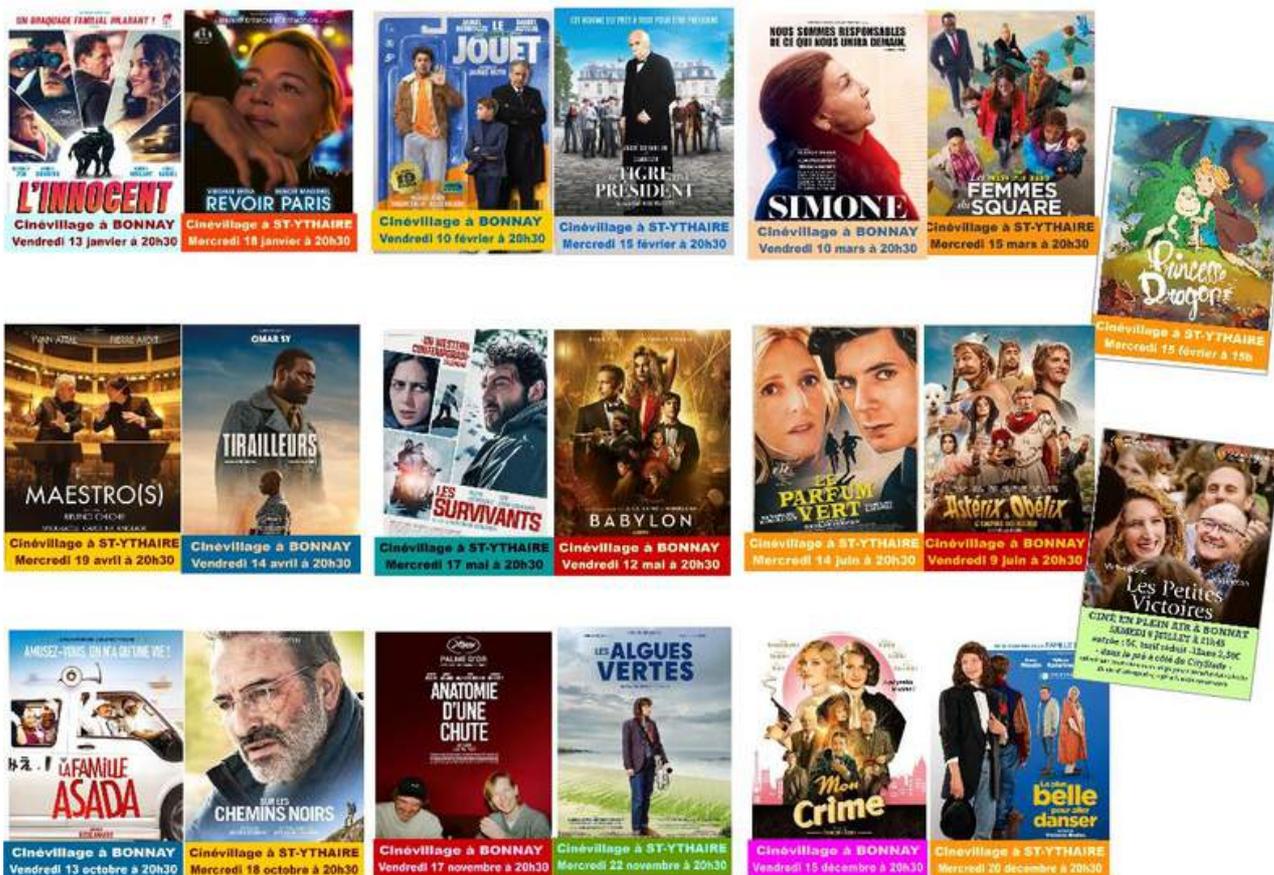
Des formations aux techniques de projection sont organisées chaque année fin septembre par la Fédération des Foyers Ruraux ; les personnes souhaitant participer en tant que bénévoles aux activités telles que projections, réunions de choix des films, etc., sont invitées à se faire connaître auprès des équipes en place.

En 2023, à Bonnay-Saint-Ythaire, 2 films ont été projetés chaque mois, grâce à l'existence de 2 foyers ruraux et de 2 salles de projection agréées.

En plus des traditionnelles séances mensuelles,

- le Foyer Rural de Saint-Ythaire a organisé le 15 février après-midi une séance destinée aux enfants, avec le film d'animation « Princesse Dragon » ;
- le Foyer Rural de Bonnay a organisé le 8 juillet une séance en plein air : les bénévoles avaient monté un écran géant gonflable dans le pré à côté du City Stade, et les spectateurs se sont répartis dans l'herbe, sur des couvertures, des transats, pour voir le film « Les petites victoires ».

Le tarif d'entrée est de 5€ , le tarif réduit est à 2,50€ pour les enfants de moins de 12 ans.



FOYER RURAL - CINÉVILLAGE

20H30

Tarif : 5€
tarif réduit 2,50€
pour les moins de 12 ans ; chèque
vacances et Pass Culture acceptés.

Deux films sont projetés chaque mois à Bonnay-Saint-Ythaire, grâce à l'existence de deux foyers ruraux. Les séances ont lieu un vendredi par mois à 20h30 à la salle de Bonnay, et le mercredi suivant à la salle de Saint-Ythaire, à 20h30 également. Voici l'agenda des prochains mois :

Mars



Vendredi 15 mars
"Bernadette"

Entre fiction et réalité, biopic comique consacré à Bernadette Chirac, avec Catherine Deneuve, Denis Podalydès, Michel Vuillermoz, etc

Salle de Bonnay



Mercredi 20 mars
"The Old Oak"

Dernier film de Ken Loach, sur le thème du vivre ensemble, dans un pub d'une ancienne cité minière du nord de l'Angleterre

Salle de Saint-Ythaire

Avril



Vendredi 12 avril
"Wonka"

Un film familial et musical, tout public, plein de bonne humeur et de légèreté.

Salle de Bonnay

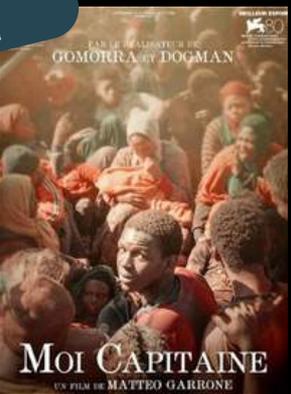


Mercredi 17 avril
"Une affaire d'honneur"

Film historique de Vincent Perez, avec Roschdy Zem, Doria Tillier, Guillaume Gallienne.

Salle de Saint-Ythaire

Mai



Vendredi 17 mai
"Moi Capitaine"

Drame qui retranscrit les conditions des périples vers l'Europe des migrants africains, dans les pas de 2 adolescents. Lion d'argent de la réalisation et prix du meilleur jeune espoir à la Mostra de Venise 2023

Salle de Bonnay



Mercredi 22 mai
"Making of"

Comédie avec Denis Podalydès, Jonathan Cohen et Stefan Crepon

Salle de Saint-Ythaire

Juin



Vendredi 15 mars
"Bonnard,
Pierre et Marthe"

Romance historique avec Cécile de France, Vincent Macaigne, sur la passion tourmentée entre le peintre Pierre Bonnard et Marthe, son épouse et muse.

Salle de Bonnay



Mercredi 19 juin
"La Tresse"

Smita intouchable en Inde, Giulia fille d'un perruquier en Italie, Sarah avocate au Canada, trois histoires parallèles qui finiront par se rejoindre. Un film tout public qui met du baume au cœur.

Salle de Saint-Ythaire

AGENDA



MARS		
03/03	Fête des jonquilles	Besanceuil et Montagny 14h
06/03	Marche - Club des aînés	Départ salle de Bonny 14h
13/03	Club des aînés	Salle de Bonny 14h
15/03	Cinéville « Bernadette »	Salle de Bonny 20h30
16/03	Assemblée générale association « Le Renouveau de St Hippolyte »	Salle de Bonny 15h
16/03	Conférence de Jean Pirou sur l'œuvre et la vie de Jacques Sollier peintre	Salle de Bonny 17h
17/03	Chantier de réfection du mur en pierres	Bonny 9h
19/03	Assemblée générale association « POP UP »	Salle de Bonny 18h
20/03	Cinéville « The Old Oak »	Salle de St-Ythaire 20h30
20/03	Marche - Club des aînés	Départ Salle Bonny 14h
22/03	Conférence « 1460 jours en Chine » par Jean Luc et Maarit Tissier	Salle de Bonny 20h
23/03	Repas des aînés	Domaine de Morlay 12h
30/03	L'Apéro de 11h	Bierre 11h

Avril		
03/04	Marche - Club des aînés	Marche des Aînés 14h
05/04	Pétanque et Ping-pong en salle	Salle de Bonny 18h
10/04	Club des aînés	Salle de Bonny 14h
12/04	Cinéville « Wonka »	Salle de Bonny 20h30
13/04	Spectacle du « Le cas Martin Piche » par le Théâtre du petit chêne	Salle de Bonny 20h30
17/04	Marche - Club des aînés	Départ Salle Bonny 14h
17/04	Cinéville « Une affaire d'honneur »	Salle de St-Ythaire 20h30
20/04	Inauguration des lavoirs	St-Ythaire 10h30
24/04	Club des aînés	Salle de Bonny 14h
27/04	L'Apéro de 11h	St-Hippolyte 11h
27/04	Banquet de chasse « La montagnarde »	St-Ythaire 12h
MAI		
03/05	Pétanque et Ping-pong en salle	Salle de Bonny 18h
07/05	Lecture « L'apogée du début de la fin »	St-Hippolyte 18h
09/05	Concours de pétanque	Bonny 14h
12/05	Balade des lavoirs	St-Ythaire 8h
15/05	Marche - Club des aînés	Départ Salle Bonny 14h
17/05	Cinéville « MOI CAPITAINE »	Salle de Bonny 20h30
19/05	Concert musique médiévale	St-Hippolyte 15h
22/05	Club des aînés	Salle de Bonny 14h
22/05	Cinéville « MAKING OF »	Salle de St-Ythaire 20h30
25/05	L'Apéro de 11h	Montagny 11h
29/05	Marche - Club des aînés	Départ Salle Bonny 14h